

COMMUNE DE FROENINGEN**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FROENINGEN
SEANCE DU 23 JUIN 2015**

Sous la présidence de Gérard VONAU, maire

Présents : Dolorès ALLENBACH, Marie DORI, Jean-Marc EBMEYER (jusqu'à la fin du point 7), Michel HARTMANN, Fanny HEIM (à partir du point 5), Guylaine ILLAN, Déborah MARTINS, Franck ROMANN, Christiane SCHULTZ et Sonia WERTH

Absent excusé et non représenté : néant

Absent non excusé : néant

Ont donné procuration : Fanny HEIM à Marie DORI pour les 4 premiers points
Georges HEIM à Michel HARTMANN
Yves SCHUELLER à Sonia WERTH

Le secrétariat de séance est assuré par Christiane SCHULTZ, assistée de la secrétaire de mairie, Isabelle RUST.

ORDRE DU JOUR :

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2015**
- 2. - Urbanisme**
- 3. - Chasse**
- 4. - Travaux**
- 5. - Ecole**
- 6. - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau**
- 7. – Divers**

Le maire ouvre la séance à 20 heures et propose le rajout d'un point à l'ordre du jour, ce qui est unanimement accepté par l'assemblée.

NOUVEL ORDRE DU JOUR :

- 1. - Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2015**
- 2. - Urbanisme**
- 3. - Chasse**
- 4. - Travaux**
- 5. - Ecole**
- 6. - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau**
- 7. - Demande de subvention auprès du fonds national de prévention pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels**
- 8.- Divers**

POINT 1 – APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2015

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 avril 2015 n'appelle pas de remarques. Il est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 – URBANISME

➤ DECLARATION DE TRAVAUX

- M. Laurent BERTA : création d'une piscine, 12b, rue du Vignoble
- M. Raphaël DAL BELLO : réfection de la peinture, 9, rue de l'Eglise
- M. Maximin GABRIEL : remplacement des tuiles, 35, rue Principale
- M. Pierre LIEBE : réfection de la façade, 18, rue des Faisans
- M. Frédéric ZIMMERMANN : mise en place d'une clôture, 27a, rue de Galfingue

➤ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

- SODICO à M. et M^{me} Patrice BAYLE : terrain « Auf dem Berg »
- M. et M^{me} LANGLOIS à M. François MANZO : maison d'habitation, 13, rue de l'Eglise

➤ APPROBATION DE LA CONVENTION REGISSANT LE SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

La communauté de communes et les communes membres de la CCSI ont décidé, pour l'instruction des autorisations du droit des sols, de créer un service commun, conformément à l'article L.5211-4-2 du CGCT.

En vertu de cet article, les effets de ce service commun sont gérés par convention entre la communauté de communes et les communes membres.

Le maire de la commune de FROENINGEN

VU l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU sa délibération du 9 décembre 2014 portant création d'un service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols avec la communauté de communes,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention régissant le service commun d'instruction des autorisations du droit des sols, tels que présentés par son maire ;

AUTORISE son maire à signer cette convention ainsi que tous actes s'y rapportant.

➤ VENTE DE TERRAINS

La commune a accepté de vendre une parcelle de terrain de 0,68 ares, situé au bas de la rue de la Colline. Cette parcelle sera répartie entre M. et M^{me} Jean-Claude GIEGEL, pour 0,26 ares, et M^{me} Morgane COLOMBO, pour 0,42 ares.

Les frais d'arpentage sont à payer en sus du prix de 3000 € l'are, fixé par le conseil municipal, au prorata des surfaces, de sorte que M. et M^{me} Jean-Claude GIEGEL auront à régler à la commune 1.046,75 € et M^{me} Morgane COLOMBO, 1.689.85 €.

DELIBERATION

Le maire rappelle que la commune a décidé de vendre une parcelle de terrain à M. et M^{me} Jean-Claude GIEGEL et M^{me} Morgane COLOMBO. La surface est respectivement de :

- 0,26 ares pour M. et M^{me} Jean-Claude GIEGEL
- 0,42 ares pour M^{me} Morgane COLOMBO

Le conseil municipal ayant fixé le prix à 3000 € l'are, les frais d'arpentage en sus, la commune vendra donc à

M. et M^{me} Jean-Claude GIEGEL, la parcelle section 4 N° 550, au prix de 1046.75 €
M^{me} Morgane COLOMBO, la parcelle section 4 N° 549, au prix de 1689.85 €.

Le conseil municipal a décidé de procéder par acte administratif et a chargé M^{me} SCHULTZ de représenter les intérêts de la commune.

POINT 3 – CHASSE

- ✓ **Nomination des partenaires de chasse**



La commission consultative de la chasse communale, réunie en mairie, mardi, 16 Juin 2015, a émis un avis favorable concernant les partenaires communiqués par courrier par le locataire de la chasse, Marcel MUTH, à savoir : Joseph PISTOLESI, Paul SCHMIDT, Vincent CALTAGIRONE, Michel LEAU, Julio TABOAGA et Fernand GABRIELLE.

Le conseil municipal émet un avis identique.

✓ **Nomination d'un garde de chasse**

Le locataire de la chasse communale a également informé la commune par courrier que M. Antony PISTOLESI, reconnu techniquement apte par les services de la préfecture, occupera les fonctions de garde chasse, en remplacement de M^{me} Marie-Antoinette HANS, démissionnaire.

Le conseil municipal en prend acte.

POINT 4 – TRAVAUX

➤ ADAUHR

Chargée d'une étude en vue de la réalisation de nouveaux équipements publics, l'ADAUHR a transmis un courrier électronique faisant le point sur les réflexions en cours et les différentes directions d'investigation concernant la mairie, l'école, l'atelier et le projet de salle communale.

Des collaborateurs de l'ADAUHR ont procédé à un relevé sommaire du rez-de-chaussée de l'école-mairie avant d'analyser les principaux scénarios envisageables.

Une première hypothèse consisterait à aménager le bâtiment mairie et un atelier communal sur le terrain dit « sud », contigu à la cour de l'école, et de construire la salle sur le site en face de la pizzeria.

La deuxième hypothèse consisterait à installer les bâtiments neufs sur ce même terrain « sud », en prévoyant le stationnement sur le site en face de la pizzeria.

Enfin, la troisième hypothèse consisterait à aménager la mairie en rez-de-chaussée du bâtiment actuel, avec un potentiel d'extension de l'école au sud et la construction d'une salle et d'un atelier sur le site en face de la pizzeria.

L'ADAUHR relève par ailleurs

- qu'extraire la salle vers l'étang, comme évoqué par le maire, pèserait sur le trafic dans le village et serait probablement l'opération la plus onéreuse
- que l'hypothèse 1 poserait, entre autres, la question du gabarit du bâtiment public « mairie » au regard des avoisinants
- que l'hypothèse 2 appellerait des questions sur l'accessibilité réciproque parking / salle / jardin public
- que l'hypothèse 3 n'était a priori pas à écarter, notamment en considérant l'accessibilité de la mairie depuis la rue Principale...

L'ADAUHR affinera son analyse et procédera à quelques simulations globales. Une rencontre avec les élus est programmée courant juillet, en vue de permettre au conseil municipal de choisir les meilleures options d'ici septembre.

➤ TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DE L'EGLISE

L'agenda des travaux d'accessibilité a été déposé en préfecture le 5 juin dernier et concerne l'église, l'école et la mairie (bâtiment ancien ou neuf). Durée de l'instruction : 4 mois.

Le bureau d'études Cocyclique a soumis son projet pour l'église, de sorte que l'appel d'offres a pu être lancé.

Suite aux contacts pris avec les services préfectoraux compétents, et considérant que la création d'une place de stationnement pour une personne à mobilité réduite dans l'enceinte du cimetière est techniquement et financièrement irréalisable, cet aménagement fera l'objet d'une demande officielle de dérogation en vu de son abandon. La demande sera transmise aux services ad hoc dans les plus brefs délais.

Le bureau d'études chiffre les travaux à 39.000 € TTC.

Le versement de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) est acquis, mais le montant de l'aide n'est pas encore connu.

➤ **RENOVATION DE L'EGLISE**

Les travaux de rénovation de l'église concernent la couverture et l'étanchéité, le traitement de la charpente, la peinture de la façade ainsi que la rénovation des pierres de taille et des abassons.

L'adjoint Franck ROMANN sollicitera l'ancien adjoint de la commune de Flaxlanden, Marc GLOTZ, qui a supervisé la réfection de l'église de son village, pour bénéficier de son expérience.

L'appel d'offres sera lancé sur le site de l'association des maires et les réponses seront demandées pour le 15 août.

La convention avec la Fondation du Patrimoine étant signée, il convient à présent de faire imprimer et de diffuser les plaquettes de souscription.

➤ **AMENAGEMENT DE TROTTOIRS ET CHEMINEMENTS PIETONNIERS**

L'adjoint Franck ROMANN soumet au conseil le devis de l'entreprise ALVAREM Services pour l'aménagement de divers trottoirs et cheminements piétonniers : rue Principale, rues de l'Eglise, du Moersbach et du Château ainsi que « Gassla », entre la rue Principale et la rue des Jardins.

Ces travaux, qui impacteraient lourdement le budget de fonctionnement, seront discutés en commission des travaux le jeudi, 2 juillet, à 19 heures.

POINT 5 – ECOLE

L'adjointe aux affaires scolaires fait le point sur la situation de l'école et sur l'année difficile qui se termine.

- ✓ **Effectifs** : Les effectifs pour la rentrée prochaine s'élèvent à 12 enfants (peut-être 14, suite à un regroupement familial), à savoir 1 CP, 2 CE 1, 4 CE 2, 2 CM 1 et 3 CM 2. Les prévisions pour la rentrée 2016 sont estimées à une quinzaine d'écoliers.

- ✓ **Dérogation** : Le maire de Hochstatt a accordé une dérogation pour un enfant de Froeningen, passant outre la décision de son collègue Gérard VONAU. Le conseil municipal déplore le manque de solidarité entre voisins, au sein d'une même comcom.
- ✓ **Enseignants** : Nommée à Froeningen en 2003, et directrice depuis 2004, Marion URICHER quittera la commune à la fin de la présente année scolaire pour un poste à Illfurth. Laura PFEIFFER partira également après un an de présence. Leur remplaçant ou remplaçante n'est pas encore nommé(e). Au cours du récent conseil d'école, la directrice a précisé que l'inspectrice s'employait « à trouver quelqu'un dont le profil correspond au poste ».
- ✓ **Pot de départ** : Un pot de départ est prévu en mairie mardi, 30 juin.
- ✓ **Classe transplantée** : Les enfants séjournent depuis le début de la semaine à l'écomusée d'Ungersheim, dans le cadre d'une classe transplantée, subventionnée par la commune à hauteur de 25€ par enfant.
- ✓ **Horaires et cours** : Les horaires de l'école seront maintenus à la rentrée. La demande pour les cours de natation à la piscine a été faite. Par contre celle pour bénéficier d'une intervenante « allemand » reste à faire.
- ✓ **Kermesse** : La kermesse de l'école est prévue lundi, 29 juin, à 18h30.

POINT 6 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Le maire présente le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité de l'eau soumis par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Heimsbrunn et environs et consultable en mairie par les usagers.

Gérard VONAU donne quelques informations extraites du rapport en question :

- La qualité de l'eau a été conforme et les contrôles sur le réseau de distribution n'ont révélé aucune anomalie en 2014.
- Avec 660.480 m³ d'eau facturés, la consommation a augmenté de 4,7% en 2014, par rapport à 2013, alors que le nombre de clients est resté stable avec 5.095 foyers dans le périmètre du syndicat.
- Le réseau comprend 193,10 km de conduites, 539 branchements publics (dont 531 poteaux d'incendie) et 5.268 branchements particuliers et d'établissements publics.
- En 2014, 26 fuites ont été réparées dans un délai d'une journée. Sur 100 m³ d'eau pompés, 77 ont été facturés et 23 utilisés par les réseaux d'incendie ou perdus sur fuites.
- Le prix du mètre cube distribué à Froeningen s'élève à 4,15 € TTC.

DELIBERATION

En exécution du Décret 95-635 du 6 mai 1995, le maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau 2014, établi par le président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Heimsbrunn et environs.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte du rapport de l'exercice 2014 qui lui a été soumis par le président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Heimsbrunn et environs.

POINT 7 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION POUR LA REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de gestion du Haut-Rhin en date du 8 novembre 2013 sur la démarche engagée,

Vu le programme d'actions du Fonds National de Prévention de la CNRACL,

Le conseil a décidé de s'engager dans la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels et, pour ce faire, d'adhérer au groupement de commandes proposé par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin.

L'évaluation des risques professionnels et la rédaction du document unique font partie des obligations réglementaires incombant à l'autorité territoriale en matière de santé et de sécurité au travail.

Cette étape est le point de départ d'une démarche globale de prévention des risques et permet de choisir des actions correctives et de prévention appropriées et d'apporter, face à des risques déterminés, des réponses et des solutions adaptées.

La société DEKRA Industrial SAS a été retenue pour la rédaction du document. Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin se chargera du suivi de la démarche et de l'analyse des documents remis.

La réalisation de ce projet requiert du temps et la mobilisation de compétences. Pour le mener à bien, il convient d'y associer les agents, le/les assistants/conseillers de prévention, les partenaires sociaux (C.T./C.H.S.C.T.) ainsi qu'un représentant de l'autorité territoriale.

A ce titre, un partenariat peut être établi avec le Fonds National de Prévention (F.N.P.) de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) qui a pour vocation d'encourager et d'accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social,
- décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques professionnels,
- veiller au transfert des compétences du prestataire DEKRA vers les services en interne dans le but d'être autonome.

L'aide apportée par le F.N.P. prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur 1 an par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Un dossier, pourrait être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du F.N.P. À cet effet, le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin accompagne les collectivités/établissements publics dans le montage des dossiers de subvention.

Le maire propose au conseil municipal:

- de s'engager dans une démarche globale de prévention des risques professionnels basée sur la réalisation du document unique,
- de s'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention,
- d'autoriser la sollicitation d'une subvention auprès du Fonds National de Prévention pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels et son inscription budgétaire,
- d'autoriser le maire à prendre et à signer tous les actes et documents y afférents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte ces propositions.

POINT 8 - DIVERS

➤ RESTAURATION RAPIDE

Le maire a donné à un commerçant non sédentaire de Froeningen l'autorisation d'installer son camion de restauration rapide sur le terrain de sport, à titre gracieux, mais avec obligation d'assurer la propreté du site.

➤ PAIN

L'adjointe Sonia WERTH a pris contact avec la boulangère de Tagolsheim, suite à l'installation d'un distributeur de pain à Walheim. Ensemble, elles ont entamé une réflexion, afin de trouver une solution pour fournir du pain à Froeningen.

➤ POMPIERS

La cérémonie de nomination du nouveau chef de corps, Salem IDIRI, et de passation de grades se déroulera début septembre, soit le samedi, 5 ou le dimanche, 6.

➤ JOURNEE DE TRAVAIL

Les élus, et les conjoints qui le souhaitent participeront, à une journée de travail en ateliers avec les agents techniques samedi, 27 juin.

➤ PLACE DE JEUX

Le planning pour l'ouverture et la fermeture de la place de jeux est mis à jour.

➤ ANIMATION



L'adjointe Sonia WERTH fait part de la déception d'Yves SCHUELLER quant au peu d'intérêt suscité auprès des élus par la journée d'animation qu'il souhaitait organiser sur la place de jeux dimanche, 7 juin.

➤ **APERITIF-CONCERT**

Comme l'an passé, un apéritif-concert sera organisé à Froeningen, dans le cadre des animations décentralisées des Pot'arts. Il se déroulera samedi, 12 septembre, à partir de 11 heures, dans la cour de l'école (au foyer en cas de pluie) et sera animé par le Tacot Jazz Band.

Reste à décider qui chapeautera la manifestation et à quoi sera employé le bénéfice.

➤ **FETE DE NOËL DES SENIORS**

L'adjointe Sonia WERTH soumet au conseil les propositions de repas faites par l'Auberge du Boucher de Mulhouse avec potage, entrée, plat principal, dessert et service sur assiette, au prix de 24 €, pour la fête de Noël des seniors, le 20 décembre prochain.

Elle signale par ailleurs que l'animation sera assurée par la chorale de Hochstatt.

➤ **SITE INTERNET**

Sonia WERTH, Dolores ALLENBACH et Deborah MARTINS mènent une réflexion en vue de création d'un site Internet et évoquent les différentes possibilités. Le conseil municipal s'étonne de ce qu'à l'ère de la mutualisation, il ne soit pas possible d'intégrer des pages communales au site de la CCSI.

➤ **REUNIONS**

Revenant sur un point discuté lors de la précédente réunion, Marie DORI se dit favorable à la fixation à l'avance des dates des réunions du conseil municipal. Le maire est d'un avis différent en faisant valoir qu'il est difficile d'harmoniser tous les emplois du temps.

Dolores ALLENBACH propose, de son côté, que soient organisées des réunions de commission plus fréquentes.

➤ **REPLISSAGE DES PISCINES PRIVEES**

L'adjointe Christiane SCHULTZ déclare ne pas cautionner le remplissage des piscines privées, par prélèvement gratuit sur le réseau d'eau public, et demande que le conseil municipal se prononce contre cette pratique.

En effet, à Froeningen, il est entré dans les mœurs que le maire autorise les particuliers, qui en font la demande, à faire remplir leurs piscines par les pompiers, au moyen d'un tuyau d'incendie, branché sur le réseau public, sans compteur, et par conséquent sans paiement de l'eau consommée.

Le maire Gérard VONAU défend cette façon de faire et demande un vote sur la question.

Dolorès ALLENBACH, Marie DORI, Fanny HEIM, Guylaine ILLAN, Déborah MARTINS, Christiane SCHULTZ et Sonia WERTH (pour elle et pour Yves SCHUELLER qui lui a donné procuration) se prononcent contre le remplissage gratuit des piscines privées à partir du réseau public.

En précisant qu'il a toujours demandé, en contrepartie, un don pour la caisse de l'amicale des sapeurs-pompiers, le maire défend la pratique du remplissage sans facturation et demande à la secrétaire de séance de bien préciser son vote dans le procès-verbal.

Franck ROMANN et Michel HARTMANN (pour lui et pour Georges HEIM qui lui a donné procuration) s'abstiennent.

Par 8 voix pour, une voix contre et 3 abstentions, le remplissage des piscines privées par prélèvement sur le réseau public, sans facturation, est dorénavant prohibé.

➤ **MONUMENT AUX MORTS**

Présidente de l'association pour la conservation du monument aux morts, l'adjointe Christiane SCHULTZ rend compte de l'assemblée générale de l'association qui s'est tenue le 17 juin. Elle indique que les travaux de rénovation, supportés par l'association, touchent à leur fin et que l'inauguration solennelle du « Kaffeeschessaladankmol » rénové a été fixée au 25 septembre 2016.

L'assemblée générale de l'AMF a également décidé de transférer à la commune le monument, entièrement refait, mais n'a pas, pour l'instant, fixé la date et les modalités de ce transfert. En effet, des membres de l'association craignent que la commune n'assure pas l'indispensable entretien régulier que cet ouvrage réclame.

➤ **COMMISSION ENERGIE**

L'adjoint Franck ROMANN rend compte de la commission énergie à laquelle il a assisté et qui a porté notamment sur la rénovation de la mairie de Manspach en bâtiment à énergie positive.

➤ **BRULAGE DE DECHETS VERTS**

Suite à la demande d'un maire de la comcom, la préfecture a confirmé, qu'en raison de l'existence d'une déchetterie à Illfurth, le brûlage de déchets verts étaient interdit sur le territoire de la comcom. Le maire estime qu'il a autorité pour accorder des dérogations.

➤ **ZONES HUMIDES**

La comcom a dressé le plan des zones humides de chaque commune. Le document concernant Froeningen sera transmis à tous les élus afin d'être éventuellement rectifié ou complété.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h15.

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la COMMUNE de FROENINGEN

SEANCE DU 23 juin 2015

1

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Gérard VONAU	Maire		
Christiane SCHULTZ	Adjointe		
Franck ROMANN	Adjoint		
Sonia WERTH	Adjointe		
Dolorès ALLENBACH	Conseillère		
Marie DORI	Conseillère		
Jean-Marc EBMEYER	Conseiller		
Michel HARTMANN	Conseiller		
Fanny HEIM	Conseillère		
Georges HEIM	Conseiller		
Guytaine ILLAN	Conseillère		
Deborah MARTINS	Conseillère		
Yves SCHUELLER	Conseiller		